

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00366

**SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE METROPOLITAINES 2023 –
ACTIONS DEDIEES A LA FILIERE «MANUFACTURING» - POLE CIMES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70
Nombre de présents : 46
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230036610

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE METROPOLITAINES 2023 – ACTIONS DEDIEES A LA FILIERE «MANUFACTURING» - POLE CIMES

En 2022, l'Etat a lancé un appel à candidature dans la perspective de la labellisation des pôles de compétitivité pour la période 2023 à 2026 (phase V). Ainsi, 55 pôles de compétitivité ont été labellisés.

Afin de favoriser le développement des actions des pôles au service de l'innovation et des PME, l'État a fixé trois grands objectifs pour la nouvelle phase du programme :

- favoriser les connexions et les collaborations entre les acteurs des écosystèmes économiques et industriels régionaux, en lien avec les priorités régionales,
- soutenir les PME françaises en élargissant leurs marchés et leurs réseaux de contacts à travers les actions menées par les pôles au niveau européen,
- accompagner les entreprises innovantes dans leur transition vers une économie plus écologique et numérique, tout en renforçant la souveraineté économique. Les pôles joueront un rôle clé dans la mise en œuvre du plan France 2030 et des politiques régionales d'innovation.

Parmi les structures labellisées pour la période 2023 - 2026, figure le pôle CIMES (Creating Integrated Mechanical Systems). Cette labellisation obtenue au regard du bilan de la phase IV du pôle et du projet présenté pour la phase V est une reconnaissance de la pertinence des actions conduites par le pôle et des impacts positifs de ces actions sur le tissu industriel.

Dans le cadre de la labellisation obtenue pour la phase V des pôles de compétitivité, l'association CIMES décline son action autour de 6 objectifs opérationnels :

- affirmer son rôle d'acteur central du manufacturing européen ;
- faire croître significativement le nombre d'entreprises innovantes du manufacturing en Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine ;
- généraliser la culture écoresponsable dans le cycle conception-production-utilisation-valorisation par la mise en œuvre d'outils et méthodes multicritères pertinents ;
- concrétiser et pérenniser la transition « preneur d'ordre » vers « offreur de solutions » par la levée des verrous deeptech et leur intégration dans des SPS (Systèmes Produits-Services) ;
- multiplier les succès d'industrialisation de produits / process / services innovants à forte valeur ajoutée issus des projets de R&D ;
- accompagner les générations futures vers les métiers à haute valeur ajoutée de l'industrie 5.0.

Dans le cadre du soutien à la filière Manufacturing, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur le pôle de compétitivité CIMES. Pour atteindre les objectifs présentés ci-dessus, l'association déploie différentes actions :

- l'animation de l'écosystème d'innovation : animation scientifique et thématique, dans le but de faire émerger des projets collaboratifs de Recherche et Développement ;
- l'animation d'un écosystème régional «expert» du manufacturing et de la performance des systèmes : dans ce cadre, le pôle pilote des communautés dédiées à des sujets à enjeux pour l'industrie du futur : la communauté d'innovation Design et Développement Durable dédiée à la fabrication additive, la communauté dédiée aux offreurs de solution, la communauté dédiée à la réalité virtuelle. Les acteurs stéphanois sont impliqués dans ces communautés et cela permet la participation de ces acteurs à des projets structurants dédiés à ces thématiques à une échelle régionale et nationale ;
- le positionnement du pôle au sein de réseaux régionaux, nationaux et européens. Cela se traduit par l'implication du pôle dans des démarches structurantes, comme l'Alliance Industrie du futur, le Contrat de stratégie filière dédié aux offreurs de solutions et l'implication dans des projets européens.

Ainsi, sur 2022, ce sont 12 projets de Recherche et Développement qui ont été labellisés par le pôle CIMES, impliquant 15 partenaires de la Loire. Parmi ces 12 projets, 5 projets ont été sélectionnés et ont reçu des financements dans le cadre d'appel à projets de la région ou de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), un projet a été refusé et un projet est encore en cours d'instruction. Enfin, sur 2022, 2 diagnostics « Ambition Industrie du Futur » ont été portés par 2 entreprises du territoire.

Ces actions sont complétées par un volet territorial que le pôle déploie en s'appuyant sur les grappes industrielles dont Mécaloire sur le territoire de la Loire. Sur l'année 2022, ce volet territorial a notamment permis :

- le déploiement de l'action Production France ;
- l'accompagnement des adhérents de l'association Mécaloire dans la recherche de financement de projets, financement type France 2030 et dispositifs Région : 19 projets ont ainsi été accompagnés ;
- la poursuite du partenariat engagé par Mécaloire avec FACE et Forez Entreprendre sur les diagnostics RSE : 17 adhérents de Mécaloire sont impliqués et suivis dans le cadre de diagnostics RSE ;
- la poursuite du partenariat Mécaloire Qantis sur les achats groupés : 31 adhérents utilisateurs et 326 878 € de volume d'achat ;
- la poursuite du partenariat avec EDEL 42 sur les diagnostics Energie réalisés par EDEL 42 ;
- des actions de diversification des marchés pour les adhérents de Mécaloire : démarche filière cycle animée par Cimes, 3 adhérents de Mécaloire sont impliqués ;
- un partenariat avec la Cité du Design : implication dans le cadre de la Biennale 2022

Pour l'année 2023, l'association CIMES poursuivra les actions d'animation de l'écosystème d'innovation décrites ci-dessus. L'année 2023 permettra notamment :

- le déploiement auprès des entreprises de la plateforme d'accélération Industrie du futur « Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes » : plateforme soutenue par Saint-Etienne Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat ;
- l'engagement d'un travail en lien avec Quatrium sur les offreurs de solution ;

- la poursuite des actions cœur de métier du pôle avec l'animation des communautés thématiques permettant l'émergence de projets de Recherche et Développement pour les entreprises ;
- le développement d'une nouvelle offre « Processus d'industrialisation » ;
- le déploiement du projet européen Gemstone coordonné par CIMES et portant sur la sensibilisation et l'accompagnement des PME manufacturière dans la transition verte.

Pour l'année 2023, l'action de Mécaloire en lien avec le pôle CIMES s'articulera autour des axes suivants :

- les évènements et les actions réseaux dédiés aux adhérents de Mécaloire ;
- l'accompagnement des adhérents sur les dispositifs d'aides, notamment les aides à l'innovation et le déploiement de la plateforme d'accélération Industrie du Futur « Quatrium Auvergne-Rhône-Alpes », auprès des adhérents de Mécaloire ;
- la poursuite des actions permettant d'accompagner les entreprises sur leur performance interne : RSE, cybersécurité, emploi et formation ;
- les actions dédiées à l'international : participation à des salons.

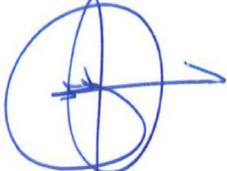
Au regard de ces interventions programmées sur l'année 2023 telles que décrite ci-dessus, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 90 000 € à l'association CIMES.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 90 000 € à l'association CIMES, pour l'année 2023 ;**
- **approuve le projet de convention, joint en annexe, entre Saint-Etienne Métropole et l'association CIMES ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et l'association CIMES et toute autre pièce afférente;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 sur le compte INUM/SUFLI/65 748.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD